

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

NEUVIÈME LÉGISLATURE

QUATRIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1991-1992

QUATRIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1991-1992

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 1er juillet 1992.

Annexe au procès-verbal de la séance du 1er juillet 1992.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE ⁽¹⁾ CHARGÉE DE
PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION
DU PROJET DE LOI *relatif à l'anticipation de la suppression du taux
majoré de la taxe sur la valeur ajoutée*,

PAR M. CHRISTIAN PIERRET,
Député.

PAR M. ROGER CHINAUD,
Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Le Garrec, député, président ;
Christian Poncelet, sénateur, vice-président ; Christian Pierret, député, Roger Chinaud,
sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Augustin Bonrepaux, Arthur Dehaine, Didier Migaud,
Gilbert Gantier et Gérard Bapt, députés ; MM. Maurice Blin, Ernest Cartigny, Emmanuel
Hamel, Mme Maryse Bergé-Lavigne et M. Paul Loridant, sénateurs.

Membres suppléants : MM. Jean-Pierre Balduyck, Jean-Louis Dumont, Jean-Paul
Planchou, Gaston Rimareix, Michel Inchauspé, Yves Tréville et Fabien Thiémé, députés ;
MM. Philippe Adnot, Jean Clouet, Jean Cluzel, Roland du Quart, Geoffroy de Monta-
lembert, Michel Moreigne et Robert Vizet, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{ère} lecture : 2698, 2712 et T. A. 646.
2^{ème} lecture : 2813.

Sénat : 1^{ère} lecture : 364, 405 et T. A. 153 (1991-1992).

Mesdames, Messieurs,

Par lettre en date du 18 juin 1992, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le président du Sénat et à M. le président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion devant le Parlement, du projet de loi relatif à l'anticipation de la suppression du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

- *Membres titulaires*

• *Pour l'Assemblée nationale :*

MM. Jean Le Garrec, Gérard Bapt, Augustin Bonrepaux, Arthur Dehaine, Gilbert Gantier, Didier Migaud, Christian Pierret.

• *Pour le Sénat :*

MM. Christian Poncelet, Roger Chinaud, Maurice Blin, Ernest Cartigny, Emmanuel Hamel, Mme Maryse Bergé-Lavigne, M. Paul Loridant.

- *Membres suppléants :*

• *Pour l'Assemblée nationale :*

MM. Jean-Pierre Balduyck, Jean-louis Dumont, Jean-Paul Planchou, Gaston Rimareix, Michel Inchauspé, Yves Fréville, Fabien Thiémé.

• *Pour le Sénat :*

MM. Philippe Adnot, Jean Clouet, Jean Cluzel, Roland du Luart, Geoffroy de Montalembert, Michel Moreigne, Robert Vizet.

La Commission s'est réunie le 1er juillet 1992 au Palais-Bourbon.

Elle a désigné :

- M. Jean Le Garrec en qualité de président et M. Christian Poncelet en qualité de vice-président.

- MM. Christian Pierret et Roger Chinaud ont été nommés rapporteurs respectivement pour l'Assemblée nationale et le Sénat.

*
* *

A l'issue de l'examen en première lecture par chacune des assemblées, trois articles restaient en discussion.

Après avoir procédé à l'examen des dispositions des deux premiers articles, la Commission mixte paritaire a constaté, compte-tenu des positions de principe adoptées par l'une et l'autre assemblée, qu'aucun texte d'ensemble ne pouvait recueillir l'agrément de ses membres et, en conséquence, être proposé aux deux assemblées.